



COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-ROLLE

## **AVIS D'ENQUETE**

Se conformant aux dispositions légales (art. 57 LATC et 98 de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites), la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle soumet à l'enquête publique du 31 juillet au 30 août 2010 inclusivement, le nouveau :

- **REGLEMENT DE LA COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-ROLLE SUR LA PROTECTION DES ARBRES 2010**

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

Les observations ou oppositions motivées doivent être apposées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité, ceci dans le délai légal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

S. Dufour

C. Gertsch